

## REUNION DE BUREAU

Après avoir été légalement convoqué, le Bureau du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande s'est réuni le Lundi 6 mars 2023 à 17 heures 30 dans les locaux de la Maison du Parc à Notre Dame de Bliquetuit sous la présidence de Jacques CHARRON.

## Etaient présent(e)s, excusé(e)s, ou avaient donné un pouvoir

Structure	Nom	Statut	Présent(e)		Excusé(e)	Pouvoir
			Votant	Non votant		
REGION NORMANDIE	Virginie CAROLO-LUTROT	Titulaire			X	
	Jean DELALANDRE	Titulaire	X			
	Clotilde EUDIER	Titulaire			X	
	Pascal HOUBRON	Titulaire			X	
	Agnès LALOI	Titulaire			X	
DEPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME	Bertrand BELLANGER	Titulaire				Pouvoir donné à D. Terrier
	Brigitte MANZANARES	Titulaire				Pouvoir donné à Jean Delalandre
	Didier TERRIER	Titulaire	X			
	Patricia RENOUE	Suppléante			X	
DEPARTEMENT DE L'EURE	Sylvain BONENFANT	Titulaire			X	
	Nicolas GAVARD- GONGALLUD	Titulaire			X	
	Marie TAMARELLE- VERHAEGHE	Suppléante			X	
Caux Seine Agglo	Bastien CORITON	Titulaire				Pouvoir donné à Julien Delalandre
Métropole Rouen Normandie	Julien DELALANDRE	Titulaire	X			
CC Pays de Honfleur- Beuzeville	Martine HOUSSAYE	Titulaire			X	
CC Pont-Audemer Val de Risle	Philippe MARIE	Suppléant			X	
CU Le Havre Seine Métropole	Cyriaque LETHUILLIER	Suppléant			X	
Communes de Seine-Maritime	Jacques CHARRON	Titulaire	X			
	Marie-Claude BEAUFILS	Titulaire			X	

Seine-Maritime  
 Allouville-Bellefosse  
 Anneville-Ambourville  
 Anquetierville  
 Auzebosc  
 Bardouville  
 Berville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Canteleu  
 Caudebec-en-Caux  
 Duclair  
 Hautot-sur-Seine  
 Hérouville  
 Heurteville  
 Jumièges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailletaye-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Jumièges  
 Le Trait  
 Louvetot  
 Maulévrier-sainte-Certrude  
 Mauny  
 Norville  
 Notre Dame de Bliquetuit  
 Petiville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Arcueil  
 Saint-Aubin-de-Créot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Cilles-de-Créot  
 Saint-Martin-de-Boscherville  
 Saint-Maurice-d'Elle  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taite  
 Saint-Paër  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wandrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbeille  
 Triqueville  
 Valleville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

Eure  
 Atzier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquehon  
 Bouneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Corneville-sur-Risle  
 Etreville  
 Foulbec  
 Fourmetot  
 Hauville  
 Honguemare-Guénouville  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Roulot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blacarville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Stulpice-de-Crimbouville  
 Saint-Thudien  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mare  
 Tocqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haule  
 Vieux-Port

Commune associée  
 Sandouville

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303026EB-DE

Seine-Maritime  
 Allouville-Bellefosse  
 Anneville-Ambourville  
 Anquetièreville  
 Auzébois  
 Bardouville  
 Beville-sur-Seine  
 Bois-Himont  
 Cantelou  
 Caudebec-en-Caux  
 Duciat  
 Hautot-sur-Seine  
 Hérouville  
 Heurteville  
 Junisèges  
 La Bouille  
 La Cerlangue  
 La Mailley-sur-Seine  
 Le Mesnil-sous-Junisèges  
 Le Trait  
 Louvetot  
 Mautévrier-sainte-Gertrude  
 Mauny  
 Norville  
 Notre-Dame-de-Bliquetuit  
 Peville  
 Quevillon  
 Sahurs  
 Saint-Arnoult  
 Saint-Aubin-de-Crétot  
 Saint-Clair-sur-les-Monts  
 Saint-Gilles-de-Crétot  
 Saint-Martin-de-Boscheville  
 Saint-Maurice-d'Éclan  
 Saint-Nicolas-de-Bliquetuit  
 Saint-Nicolas-de-la-Haie  
 Saint-Nicolas-de-la-Taille  
 Saint-Pair  
 Saint-Pierre-de-Manneville  
 Saint-Vigor-d'Ymonville  
 Saint-Wandrille-Rançon  
 Tancarville  
 Touffreville-la-Câble  
 Touffreville-la-Corbeline  
 Triquerieville  
 Valleville-la-Rue  
 Villequier  
 Yainville  
 Yvetot  
 Yville-sur-Seine

Eure  
 Aizier  
 Barneville-sur-Seine  
 Berville-sur-Mer  
 Bouquehon  
 Bourneville  
 Caumont  
 Conteville  
 Comeville-sur-Risle  
 Etreville  
 Foubec  
 Fourmetot  
 Hauville  
 Honguemare-Guénouvill  
 La Haye-Aubrée  
 La Haye-de-Routot  
 Le Landin  
 Marais-Vernier  
 Pont-Audemer  
 Quillebeuf-sur-Seine  
 Routot  
 Saint-Aubin-sur-Quillebeuf  
 Saint-Mards-de-Blacarville  
 Saint-Pierre-du-Val  
 Saint-Ouen-des-Champs  
 Saint-Samson-de-la-Roque  
 Saint-Sulpice-de-Grimbouville  
 Saint-Thurin  
 Sainte-Croix-sur-Aizier  
 Sainte-Opportune-la-Mère  
 Tocqueville  
 Toutainville  
 Trouville-la-Haute  
 Vieux-Port

Commune associée  
 Sandouville

	Françoise DENIAU	Titulaire	x			
	Marc MIGRAINE	Titulaire		x		
	Annic DESSAUX	Suppléante	x			
	Didier FERAY	Suppléant	x			
	Sandrine LEMOINE	Suppléante			x	
	Gérard LEVILLAIN	Suppléant			x	
<b>Communes de l'Eure</b>	Gwendoline PRESLES	Titulaire	x			
	Thierry LECOMTE	Titulaire	x			
	Jean-Michel MAUPIN	Suppléant		x		
	Maryline LOUVEL	Suppléante		x		

<b>Autres personnes présentes ou excusées</b>				
<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Présent(e)</b>	<b>Excusé(e)</b>
<b>PnrBSN</b>	Laurence DERVAUX	DGS	x	
	Mathilde ALLARD	Responsable du pôle transition économique	x	
	Fabienne COLLINEAU	Responsable du pôle administration et mutualisation	x	
	Catherine DELANNOY	Responsable du pôle aménagement du territoire	x	
	Marine VANOT	Responsable du pôle éducation et culture	x	
	Malika MOUDA	Secrétaire de direction	x	
	Guillaume AUBIN	Responsable de l'unité communication et accueil	x	
	Julien CHESNEL	Chargé de mission bois et forêt		
	Florian ROZANSKA	Responsable par intérim du pôle eau et biodiversité	x	
	<b>DREAL Normandie</b>	Hélène REGNOUARD	Responsable de la mission Estuaire de la Seine	
<b>Caux Seine Agglo</b>	Didier PERALTA	Délégué « révision de charte »		x



Seine Maritime  
 Ardenne (département)  
 Ardèche (département)  
 Ariège (département)  
 Ardennes (département)  
 Aube (département)  
 Auvergne-Rhône-Alpes (région)  
 Basse-Normandie (région)  
 Bourgogne-Franche-Comté (région)  
 Bretagne (région)  
 Centre-Val de Loire (région)  
 Corse (département)  
 Grand Est (région)  
 Hauts-de-France (région)  
 Île-de-France (région)  
 Île-et-Vilaire (département)  
 Normandie (région)  
 Nouvelle-Aquitaine (région)  
 Occitanie (région)  
 Pays de la Loire (région)  
 Picardie (région)  
 Provence-Alpes-Côte d'Azur (région)  
 Rhône-Alpes (région)  
 Saint-Pierre-et-Miquelon (collectivité territoriale)  
 Seine-Maritime (département)  
 Sud-Ouest (région)  
 Sud-Picardie (région)  
 Tchéquie (pays)  
 Val-de-Marne (département)  
 Val-d'Ause (département)  
 Vaucluse (département)  
 Vendée (département)  
 Vosges (département)  
 Wallonie (région)  
 Yvelines (département)

Ce travail cartographique porte de manière prioritaire sur les surfaces suivantes :

- Boucles de la Seine Aval : 5 486 ha
- Extension : environ 1 000 ha (démarche d'extension en cours)

### Définition du marché public et plan de financement

Pour la cartographie des végétations, un marché public à procédure adaptée avec une tranche ferme et une tranche optionnelle a été lancé à l'automne 2022 :

- Tranche ferme : Cartographie du site Boucles de la Seine aval, périmètre existant
- Tranche optionnelle : Cartographie du site Boucles de la Seine aval, périmètre des extensions

Il s'agit ici de réaliser les cartographies par le biais d'une prestation avec une fin prévue en 2025.

La durée du marché est de **26 mois** à compter de la date de la notification au prestataire retenu.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région : 20%
- FEADER : 80%

Le financement est établi dans le cadre de la demande de subvention de l'animation Natura 2000 (7.6.2. du FEADER), dont la lettre d'intention a été envoyée en décembre 2022. Le budget prévisionnel qui prévoit cette étude a été validé par la Région. La demande de subvention sera déposée durant le premier semestre 2023.

### Critères de jugement des offres :

Chacun des 3 sous-critères suivants a bénéficié d'une note sur 10 variant de 1 (très insuffisant) à 10 (très bien).

- Pertinence de la méthodologie proposée pour l'étude : 30 %**
- Expérience du bureau d'étude et compétence de l'équipe mobilisée pour l'étude : 30 %**
- Prix des prestations : 40 %**

Un seul bureau d'étude (BIOTOPE) a répondu au marché lancé à l'automne 2022. Une procédure de négociation a été menée et la dernière proposition a intégré les remarques techniques du Parc et l'offre financière a été ajustée. L'offre de la société Biotope répond techniquement et financièrement aux attentes du cahier des charges.

Le dernier marché lancé ayant été rendu infructueux et après analyse rigoureuse des offres, il est proposé de retenir l'offre de la société **BIOTOPE** pour l'exécution de cette prestation d'un montant total de 257 962.80 € TTC.

Le Président demande l'autorisation de mettre en œuvre la décision.

Commissaire associé  
 Biodiversité





Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 076-257602847-20230306-202303026EB-DE